



Compte rendu
Commune de Civrieux d'Azergues
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le 25 mars à 20h30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 15 mars 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la maison de l'Europe, sous la présidence de Marie-Pierre TEYSSIER, Maire.

Etaient Présents : Mme Marie-Pierre TEYSSIER, M. Loic BOUCHARD, Mme Isabelle ADELIN, M. Olivier PASQUAL, Mme Françoise BRESSON, M. Mathieu DESBAT, Mme Liliane DALLA LIBERA, M. Jean-Baptiste PAULIN, Mme Brigitte BOURGEAY, M. Rocco CAPPELLETTI, Mme Laëtitia PONGE, M. Alain NODIN, Mme Marie-Charlotte HERITIER, M. Pierre-Jean LIOBARD, M. Jean PHILIBERT

Était absente excusée : Isabelle LUC qui donne pouvoirs à Marie-Pierre TEYSSIER

Nombre de conseillers en exercice : 16 présents : 15 votants : 16

Secrétaire de séance : Laëtitia PONGE

Le compte-rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire propose de rajouter une délibération

- Droit de place occupation du domaine public

Accord du conseil municipal

Vote des taux d'imposition 2020

Madame le Maire rappelle les taux d'imposition de 2020 : TH 4.94% - TFB 9.58% et TFNB 29.23%. Il convient de déterminer les taux pour l'année 2021 en prenant en compte la réforme de la fiscalité. La taxe d'habitation est désormais compensée par la Taxe foncière sur les propriétés bâties du département qui est de 11.03%. Il convient donc de la rajouter à notre taux de TFPB.

Elle vous propose de ne pas augmenter les taux pour 2021 et soumet au vote :

| | Taux 2020 | Taux 2021 |
|-------------------------|-------------------|-----------------------|
| Taxe d'habitation | <i>Sans objet</i> | |
| Taxe foncière bâtie | 9.58% | 9.58 + 11.03 = 20.61% |
| Taxe foncière non-bâtie | 29.23% | 29.23% |

Adopté à l'unanimité.

Vote du budget communal 2021

Je vous rappelle que le budget proposé aujourd'hui est le reflet des débats d'orientations budgétaires.

Il a été motivé par les efforts fournis par l'état grâce au plan de relance, qui incite les communes à investir pour encourager l'économie nationale et nous profitons donc des nouvelles subventions promises. En nous



engageant dans cette démarche, nous participons à l'effort national et je vous en remercie, c'est pourquoi le conseil municipal a fait le choix de poursuivre les aménagements importants à réaliser.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 478 130.91€.

Et la section d'investissement à 2 447 089.99€.

Les principaux investissements portent sur l'achèvement de la réhabilitation de la Salle des Sports, l'aménagement de l'espace public entre cette salle et l'école, l'acquisition des maisons route de Marcilly, préemptées en 2020.

Madame le Maire soumet au vote.

Adopté à l'unanimité.

Vote du budget assainissement M 49

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section d'exploitation à 130 171.55€.

Pour la section d'investissement à 339 033.70€.

Madame le Maire soumet au vote.

Adopté à l'unanimité

Vote du budget Zone d'aménagement des Verchères

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes, en la section de fonctionnement à la somme de 1 355 000€.

Et en section d'investissement à la somme de 585 920.13€.

Ce budget prévoit principalement la vente du terrain à DAVRIL et les travaux de réalisation de la voirie et des espaces publics, en collaboration avec la CCBPD.

Madame le Maire soumet au vote.

Adopté à l'unanimité

Prêts à souscrire auprès de la Caisse d'Epargne

Madame le Maire informe que compte tenu des investissements importants vus précédemment, et après consultation du Trésorier de Chazay d'Azergues, différents organismes bancaires ont été consultés afin d'obtenir un financement pour achever les engagements déjà pris et d'en l'attente de versement du FCTVA (récupérable N+2).

Afin de limiter l'endettement et compte tenu des taux très bas, Elle propose de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne suivante :

- Crédit relais de 400 000€ d'une durée de 2 ans au taux de 0.24% dont 300 000€ seront remboursés sur 2022 et 100 000€ sur 2023.
- Un prêt de 270 000€ d'une durée de 15 ans au taux de 0.59%.

Elle soumet au vote et vous demande l'autorisation de signer ces 2 contrats de Prêt avec la Caisse d'Epargne.

A l'unanimité le conseil municipal donne son autorisation pour la signature des 2 contrats de prêt.

Remboursement frais déplacement des conseillers municipaux

La loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 prévoit désormais que les dépenses de transports effectuées dans le cadre de l'accomplissement des missions des élus municipaux sont remboursées selon les modalités fixées par délibération.

Dans un souci d'économie budgétaire et d'équité, le Maire propose de ne rembourser ces frais qu'aux seuls élus qui ne bénéficient pas déjà d'une indemnité.



Les réunions hors communes devenant de plus en plus nombreuses et les élus de plus en plus impliqués, Madame le Maire propose un remboursement selon le barème kilométrique en vigueur sur présentation des documents justificatifs accompagnant l'état de frais.

Elle demande au conseil de délibérer et soumet au vote.

Accord à l'unanimité.

Augmentation du temps de travail ATSEM en charge du péri scolaire

Toujours dans un souci de bien-être des élèves de l'école Maurice Gilardon, le conseil municipal est informé que l'ATSEM en charge des activités «périscolaires et lecture» sur le temps de repos après le repas, effectuée 29h hebdomadaire et n'a donc pas de temps pour préparer les activités offertes aux enfants. Madame le Maire propose de lui accorder 30mn de plus par jour, ce qui ferait 2h par semaine et porterait donc son temps hebdomadaire à 31h, à compter du 1^{er} avril 2021.

Elle soumet au vote

Accord à l'unanimité du conseil municipal

Incorporation dans le domaine privé de la commune des parcelles B 174 et 379

La municipalité ayant à cœur la préservation de son patrimoine et de son environnement, a souhaité prendre en main l'entretien d'une parcelle laissée à l'abandon.

Madame le Maire rappelle l'intérêt pour la commune d'acquiescer les bois cadastrés B 174 et 379 au lieudit «Le Moulin», dans lesquels restent des vestiges d'un vieux moulin. La commune a engagé la procédure d'acquisition d'un bien sans maître. Un arrêté municipal à cet effet a été pris en date du 07 septembre 2020 et notifié selon la réglementation. Aucun propriétaire ne s'étant fait connaître dans le délai de 6 mois, la commune peut alors par délibération incorporer le bien dans son domaine. Cette incorporation est constatée par arrêté du Maire.

Madame le Maire soumet au vote cette délibération relative à l'achèvement de cette procédure pour incorporer ces parcelles dans le domaine privé de la commune.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

Instauration d'une redevance pour occupation du domaine public

Suite à la demande de Davril Promotion pour installer leur bureau de vente sur 6 places du parking de la mairie pendant la durée des transactions du lotissement chemin des Cèdres, il est proposé qu'une redevance pour occupation du domaine public soit instaurée.

Après délibération, le conseil municipal décide de fixer le tarif de 5€m² par mois d'occupation, pour toutes occupations du domaine public (bureau de vente, bâtiment modulaire.....).

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

Prochaine réunion de conseil municipal le jeudi 29 avril 2021

La séance est levée à 21h40.